

Publications FOADC les vendredis 16 et 23 septembre 2022



**Modification du Plan de Quartier "Crêt Georges Ouest" (ZPS b) :  
Procédure d'Information et de Participation de la Population (IPP)**

Conformément à l'article 58 de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC, RSB 721.0), le Conseil municipal de Tramelan ouvre une procédure de participation publique relative à la modification du Plan de Quartier "Crêt Georges Ouest" (ZPS b au PAL).

Les documents constituant le projet de modification dudit Plan de Quartier sont déposés publiquement durant trois décades, soit du 19 septembre au 19 octobre 2022 inclusivement, auprès des Services Techniques (Rue de la Promenade 3) où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture du guichet (du au ve de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00) ou sur rendez-vous. Le dossier peut également être consulté durant ce même délai sur le site internet de la Municipalité ([www.tramelan.ch/services/services-techniques/urbanisme-et-police-des-constructions](http://www.tramelan.ch/services/services-techniques/urbanisme-et-police-des-constructions)).

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Les plis seront adressés aux Services Techniques, Rue de la Promenade 3, 2720 Tramelan, d'ici au 19 octobre 2022 au plus tard

Dans le cadre de cette procédure, une soirée publique d'informations et d'échanges est organisée le 6 octobre 2022 à 19h30 au CIP.

Tramelan, le 6 septembre 2022

Le Conseil municipal